

<b>Nombre de Membres</b>	
Présents	En Exercice
9	14
<b><u>Date de la convocation :</u></b> 31 juillet 2017	
<b><u>Date d'affichage :</u></b> 08 août 2017	

L'an deux mil dix-sept, le sept août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude BOISDRON, Premier adjoint au Maire.

Présents :

Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU.

MM. Claude BOISDRON, Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Sébastien TOQUARD.

Excusés : Emmanuelle LAURENT, Stéphanie RIOCREUX, Sébastien COLMAN, Patrick PLANTIER (pouvoir à Mme RUOPPOLO), Christian SOUCHU (pouvoir Mme BENESTON).

Secrétaire de séance : Jessica COUINEAU.

Les comptes-rendus des séances de Conseil municipal du 30 juin et 03 juillet 2017 ont été approuvés à l'unanimité des membres présents après quelques modifications.

Mme RIOCREUX a fait savoir par l'intermédiaire de M. BOISDRON qu'elle s'excuse de ne pouvoir être présente ce soir pour raison personnelle.

**COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :**

**CCTOVAL :**

Le panneau du citystade a été validé et sera installé en même temps que les assis-debout.

L'entreprise Passe-sport a gracieusement offert une balançoire. Il reste à l'installer et à faire l'aménagement du parking.

**Commissions municipales :**

Commission affaires scolaires : Suite à la réunion de présentation du projet « école numérique », les enseignantes sont partantes pour aller en ce sens et doivent se rendre dans les écoles de Saint Nicolas de Bourgueil et de Saint Patrice dans lesquelles des supports numériques sont déjà utilisés.

Les stores de la classe de Mme PERDREAU ont été posés.

Commission information : Sortie d'un « PETIT COURRIER » pour la rentrée, notamment pour permettre la communication des associations.

Commission voirie : Les travaux d'entretien du 23 rue du château ont été réalisés.

Commission logements : Pierre NION propose que tous les loyers des locataires de logements communaux qui touchent l'APL soient diminués de 5 € pour que leur pouvoir d'achat ne soit pas impacté par la nouvelle décision gouvernementale (baisse de 5€ d'APL).

Commission bâtiment : La nouvelle crédence ainsi que le nouveau lavabo de la cantine sont installés. L'aménagement intérieur de la cabine téléphonique est fait. Il reste faire les peintures extérieures. Les travaux d'accessibilités école et stade sont presque terminés.

**01 : D2017-38 : MARCHÉ PUBLIC « AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE EN CENTRE BOURG » : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu l'annonce légale informant les entreprises de la consultation parue dans la Nouvelle République le 18 juillet 2017 ainsi que sur la plateforme pro-marchepublic.com,

Vu les trois candidatures reçues,

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre, qui au regard des critères définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (40%), le mémoire justificatif (50%) et le délai d'exécution (10%) propose la notation suivante :

**Solution de base + options :**

	Prix	Technique	Délais	
Entreprises	Note /40	Note / 50	Note / 10	TOTAL /100
EDELWEISS	38,60	45,50	6,90	91,00
ID VERDE	40,00	39,50	10,00	89,50
ATP	36,12	36,00	10,00	82,12

Les conseillers municipaux, après avoir délibéré, ont pu voter pour le candidat à qui ils souhaitaient voir attribué le marché :

EDELWEISS : 8 voix  
ID VERDE : 2 voix  
ATP : 0 voix  
ABSTENTION : 1 abstention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE** le marché public d'aménagement d'une place publique en centre bourg à l'entreprise Edelweiss,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché en question,

**DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener ce dossier à bien.

**02 : D2017-39 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°3 – ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE**

Vote Pour : 11      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2017-16 du 03 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la modification suivante du budget de l'exercice 2017:

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre / Article	Dépenses	Recettes
--------------------	----------	----------

Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 022 Dépenses imprévues (fonct.)	800.00 €	/	/	/
Chapitre 023 Virement sect° investissement	/	800.00 €	/	/
<b>TOTAL :</b>	800.00 €	800.00 €	/	/

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 021 Virement de la sect° de fonctionnement	/	/	/	800.00 €
Opérat° 275 / Article 2183 – Acquisition ordi portable	/	800.00 €	/	/
<b>TOTAL :</b>	/	800.00 €	/	800.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**AUTORISE** la présente modification du budget 2017.

Monsieur le Premier adjoint demande l'accord de l'assemblée pour ajouter un troisième point à l'ordre du jour. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**03 : D2017-40 :**      **ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION – AMENAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE EN CENTRE BOURG**

Vote Pour : 11      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Vu la délibération initiale n° D2017-03, actant le projet d'aménagement d'une place publique en centre bourg,

Considérant les travaux supplémentaires à prévoir et non prévus dans le plan de financement initial (installation de bancs publics, création de places de parking supplémentaires, parution du marché public aux annonces légales),

Considérant qu'un grand nombre des dépenses prévues au projet (calades plantées, plantation d'arbres, création de massifs, création de caniveau planté...) ne sont pas éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

Monsieur le Premier adjoint informe donc le Conseil qu'il convient, pour maintenir le projet, de procéder à une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2017 auprès de Madame Stéphanie ROCREUX, Sénatrice.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total :	115 268 € HT
Réserve parlementaire :	20 000 €
DETR :	13 930 €
Contrat régional :	43 413 €
FDSR :	10 573 €
Autofinancement :	27 352 € (23.73 %)

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé entre septembre et décembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ARRETE** le projet d'aménagement d'une place publique en centre bourg,
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Premier adjoint à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Premier adjoint à effectuer toutes démarches nécessaires à l'accomplissement de ce projet.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 11 septembre 2017 à 20h30. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
			Excusé	
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
		Excusée		Excusé
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
Excusée		Excusé		